

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**de la Communauté de Communes du
"Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie"**

Séance du 18 février 2021

République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

Communauté
de Communes du

"PAYS DE SAINT-GILLES-
CROIX-DE-VIE"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 39

DELIBERATION
n° 2021 - 1 - 08

L'an deux mille vingt et un, le 18 février, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 12 février, s'est réuni à la salle de spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET, Frédéric FOUQUET, Céline DELOMME, Jean-Baptiste RABINIAUX, Thierry BIRON, Michel REMAUD, Thierry FAVREAU, Philippe MOREAU, Catherine GALAND, Sonia CHARLOS, Dominique MALARY, Isabelle TESSIER, André MENUET, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Laurent DURANTEAU, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Jérôme MESNARD, Kathia VIEL, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Jean-Pierre STEPHANO, Chantal GREAU, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Alain MAHIET, Laurent BOUDELIER, Valérie VECCHI, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN

Conseillers communautaires absents et excusés : Christian PRAUD, Nathalie JAN, Christine BERNARD, Hervé BESSONNET, Dominique SIONNEAU, Béatrice JUSTIN, Jean-Yves LEBOURDAIS, Evelyne CHAUVEL

Pouvoirs : Nathalie JAN à Michel REMAUD / Christine BERNARD à Laurent DURANTEAU / Hervé BESSONNET à Lucien PRINCE / Dominique SIONNEAU à Philippe MOREAU / Béatrice JUSTIN à François BLANCHET / Evelyne CHAUVEL à Jocelyne PICCIONI SERVADEI / Jean-Yves LEBOURDAIS à Chantal GREAU

Maryse AUGUIN est désignée secrétaire de séance.

**Attribution des marchés de fourniture, livraison,
montage et mise en service de 2 véhicules à
hydrogène équipés pour la collecte en porte à
porte des déchets ménagers et assimilés**

La Communauté de Commune assure en régie directe la collecte des déchets sur les 14 communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie. Ses 12 camions bennes à ordures ménagères fonctionnant au gasoil, assurent une quarantaine de circuits par semaine (hors saison) avec une moyenne par véhicule de 34 000 km/an.

Un projet de renouvellement progressif de ce parc par des camions à hydrogène est envisagé. Le Bureau communautaire du 5 mars 2020 a validé l'acquisition de deux premiers camions dont la mise en circulation serait effective en même temps que la mise en service de l'unité de production d'hydrogène vert à BOUIN, soit au cours du deuxième semestre 2021, et le dépôt de demande de subventions dans le cadre du Contrat Territoire Région, du LEADER et du Plan Régional Hydrogène.

Dans ce cadre, une consultation a été lancée le 11 septembre 2020 selon la procédure d'appel d'offres européen ouvert, afin d'acquérir deux véhicules à hydrogène de 26 Tonnes destinés à la collecte en porte à porte des déchets ménagers et assimilés.

Cette consultation est allotie en deux lots :

- Lot n°1 : Fourniture de deux porteurs de bennes à ordures ménagères châssis cabine basse de type 6x2 avec essieu arrière directionnel de 26 Tonnes de PTAC adaptés à des bennes d'une charge utile d'au moins 10 tonnes, avec lève conteneurs et système de compactage.
- Lot 2 : Fourniture de deux bennes à ordures ménagères de 22 à 23 m³ à compaction équipée de lève conteneurs automatiques double chaises avec système d'identification à la levée – environ 10 à 12 Tonnes utiles.

Trois plis ont été déposés avant la date limite de remise des offres fixée au 23 octobre 2020 à 12h00, par les candidats suivants :

- TERBERG MATEC pour le lot 2
- E-TRUCKS pour les lots 1 et 2
- SEMAT pour les lots 1 et 2

La commission d'appel d'offres s'est réunie en séance le 04 février 2021 afin d'attribuer les lots de cette consultation au vu du rapport d'analyse des offres établi selon les critères de jugement définis comme suit :

Pour le lot 1 :

- Prix des prestations sur la base du prix forfaitaire 40 %
- Valeur technique 40% dont :
 - o Puissance et caractéristiques de l'ensemble de la motorisation (batterie, moteur électrique, pile à hydrogène, réservoirs d'hydrogène) 20 %
 - o Caractéristiques techniques et qualité technique du châssis 10 %
 - o Caractéristiques et qualités techniques de la cabine 5 %
 - o Caractéristiques et qualités techniques de la transmission 5 %
- Conditions de garantie, de maintenance et service après-vente 15 %
- Bilan énergétique et environnemental, d'après la consommation aux 100 kilomètres 5 %

Pour le lot 2 :

- Prix des prestations sur la base du prix forfaitaire 50 %
- Valeur technique 40% dont :
 - o Caractéristiques et qualités techniques de la benne 20 %
 - o Caractéristiques et qualités techniques du lève-conteneurs 10 %
 - o Caractéristiques et qualités techniques du compacteur 10 %
- Conditions de garantie, et service après-vente 15 %

La commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer :

- Le lot 1 Fourniture de deux porteurs de bennes châssis cabine basse 6x2 avec essieu arrière directionnel de 26 tonnes de PTAC électriques à hydrogène, au candidat SEMAT pour un montant de 1 324 750 euros HT.
- Le lot 2 Fourniture de deux bennes à ordures ménagères de 22 à 23 mètres cube à compaction équipées de lève-conteneurs automatiques, au candidat SEMAT pour un montant de 173 995 euros HT.

Envoyé en préfecture le 24/02/2021

Reçu en préfecture le 24/02/2021

Affiché le 24 FEV. 2021

ID : 085-200023778-20210218-DL_2021_1_08-DE

Le Conseil communautaire,
Dûment convoqué,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 5214-1 et suivants,
Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L 2124-1, L 2124-2, R 2124-1,

R 2124-2 1° et R 2161-2 à R2161-5,

Vu les statuts de la Communauté de Communes, approuvés par arrêté préfectoral n° 2019 DRCTAJ PIFL 87 du 12 mars 2019,

Vu les décisions du Bureau de la Communauté de Communes n°2020 03 02 et 2020 03 03 prises le 05 mars 2020, concernant des demandes de subvention LEADER et dans le cadre du Contrat Territoire Région,

Vu la délibération n° 2020-7-04 en date du 10 décembre 2020 autorisant l'engagement des dépenses d'investissement préalablement au vote du budget 2021,

Vu la décision de Président n°2020-112 du 26 juin 2020 concernant une demande de subvention dans le cadre du Plan Régional Hydrogène,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 11 septembre 2020 sur le Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics et au Journal officiel de l'Union européenne, sur le profil d'acheteur Marchés Sécurisés et sur le site de la Communauté de Communes,

Vu la décision d'attribution prise par la commission d'appel d'offres du 04 février 2021,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : de prendre acte de la décision d'attribution prise par la commission d'appel d'offres d'attribution du lot 1 « Fourniture de deux porteurs de bennes à ordures ménagères châssis cabine basse de type 6x2 avec essieu arrière directionnel de 26 Tonnes de PTAC adaptés à des bennes d'une charge utile d'au moins 10 tonnes, avec lève conteneurs et système de compactage » au candidat SEMAT pour un montant de 1 324 750 euros HT ;

Article 2 : de prendre acte de la décision d'attribution prise par la commission d'appel d'offres d'attribution du lot 2 « Fourniture de deux bennes à ordures ménagères de 22 à 23 m³ à compaction équipée de lève conteneurs automatiques double chaises avec système d'identification à la levée – environ 10 à 12 Tonnes utiles » au candidat SEMAT pour un montant de 173 995 euros HT ;

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer le lot 1 « Fourniture de deux porteurs de bennes à ordures ménagères » avec le candidat désigné attributaire par la Commission d'Appel d'Offres et à prendre toutes décisions relatives à son exécution ;

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer le lot 2 « Fourniture de deux bennes à ordures ménagères » avec le candidat désigné attributaire par la Commission d'Appel d'Offres et à prendre toutes décisions relatives à son exécution.

Fait et délibéré,

Les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 24 FEV. 2021
- de l'affichage le : 24 FEV. 2021
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 24 FEV. 2021

Givrand, le 23 février 2021

Le Président,

François BLANCHET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.